

PROCES-VERBAL de la SEANCE DU 12 MARS 2010

CONVOCATION du 03 mars 2010
COMPTE-RENDU AFFICHE le 19 mars 2010

Le douze mars deux mille dix, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

ETAIENT PRESENTS: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin.. Mme WANNEPAIN Brigitte M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

ETAIT ABSENT :

Monsieur Martin CATONNET s'est proposé pour être secrétaire de séance et a été élu **secrétaire de séance** par le Conseil Municipal.

Avant le commencement de la séance, Monsieur le Maire rappelle le récent décès de Monsieur Joseph DECLERCK, conseiller municipal de 1983 à 1989 et adjoint au Maire de 1989 à 2001, au sein du Conseil Municipal de GLISY.

Une minute de silence est observée pour lui rendre hommage.

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire présente les tableaux qui résument les deux sections, fonctionnement et investissements, en retraçant les consommations de crédits, tant en dépenses qu'en recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP +DM+RAR 2008)	Crédits employés	Crédits annulés
			Mandats émis	
011	Charges à caractère général	218 800,00	114 792,08	104 007,92
012	Charges de personnel	197 900,00	180 184,14	17 715,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	61 000,00	54 291,65	6708,35
656	Frais de fonct. des grpes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		477 700,00	349 267,87	126 432,13
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisoires (1)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct.	0,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		477 700,00	349 267,87	126 432,13
023	Virement à la section d'investis. (2)	3 028 100,00		
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00	0,00
043	Op.ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 028 100,00	0,00	3 028 100,00
TOTAL		3 505 800,00	349 267,87	3 156 532,13
Pour information				
D002 déficit de fonctionnement reporté de 2008		(3) 0,00		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP +DM+RAR 2008)	Crédits employés	Crédits annulés
			Titres émis	
013	Atténuations de charges	9 500,00	24 599,11	0,00
70	Produits des services	18 500,00	17 071,81	1 428,19
73	Impôts et taxes	834 397,00	836 506,72	0,00
74	Dotations et participations	77 667,00	79 460,23	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	31 441,50	0,00
Total des recettes de gestion courante		970 064,00	989 081,37	0,00
76	Produits financiers	2 800,00	2 477,28	322,72
77	Produits exceptionnels	905,00	3 208,45	0,00
78	Reprise sur amort.et provisions (1)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		973 769,00	994 726,10	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00	0,00
043	Op.ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		973 769,00	994 726,10	0,00
Pour information R002 excédent de fonctionnement reporté de 2008		(3) 2 532 030,65		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP +DM+RAR 2008)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		3 290 100,00	331 851,38	398 700,00	2 559 548,62
Total des dépenses d'équipement		3 290 100,00	331 851,38	398 700,00	2 559 548,62
16	Remboursement d'emprunts	2 000,00	0,00	1 300,00	700,00
18	Compte de liaison (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest.	0,00			
Total des dépenses financières		2 000,00	0,00	1 300,00	700,00
45x-1	Total des opé.pour le compte de tiers(7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 292 100,00	331 851,38	400 000,00	2 560 248,62
040	Opérations d'ordre entre section(2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales(2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		3 292 100,00	331 851,38	400 000,00	2 560 248,62
Pour information D001déficit d'investissement reporté de 2008		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP +DM+RAR 2008)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	109 000,00	0,00	109 000,00	0,00
20	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	17 930,75	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		109 000,00	17 930,75	109 000,00	0,00
10	Dotations fonds divers réserves (hors 1068)	153 000,00	56 572,68	0,00	96 427,32
1068	Dotations fonds divers réserves (8)	0,00	232 026,79	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnement	2 000,00	625,00	0,00	1 375,00
18	Compte de liaison (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		155 000,00	289 224,47	0,00	0,00
45x-2	Total des opé.pour le compte de tiers(7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		264 000,00	307 155,22	109 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	3 028 100,00			0,00
040	Opérations d'ordre entre section(2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales(2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 028 100,00	0,00		3 028 100,00
TOTAL		3 292 100,00	307 155,22	109 000,00	2 875 944,78
Pour information					
R001excédent d'investissement reporté de 2008		(3) 0,00			

Quelques précisions sont demandées sur le contenu des chapitres ou articles du Compte Administratif.

Mr Tony Huchin : question sur le libellé « 013 - Atténuations de charges »

Suspension de séance :

Mr Guy Penaud : il s'agit de remboursements de certains organismes, SISCO, assurances, etc...

Pour le libellé « 16 – Remboursements d'emprunts », il concerne le remboursement des dépôts de garanties aux locataires lors de leur départ. Le libellé « 23 – Immobilisations en cours » reprend les PVR (Participations aux Voiries et Réseaux) sur les opérations privées. Pour « Personnels extérieurs » il s'agit de la participation de la commune de Glisy à l'ATSEM de Blangy.

Reprise de séance :

Mr Guillaume Fournet : question sur le libellé « Autres œuvres sociales »

Mr le Maire : il s'agit du comité des œuvres sociales pour les personnels de la commune.

Concernant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, Mr le Maire rappelle que l'application sur la commune est à l'étude dans un souci de modération et que les entreprises seront informées avec notamment l'estimation du montant de leur taxe, avant la mise en recouvrement 2010. Il reste la possibilité aux entreprises de réduire leurs enseignes.

Mr Tony Huchin : question sur l'opération d'investissement 048 / Logements locatifs sur le crédit ouvert de 1 135 k€.

Mr le Maire : le montant correspond à l'ensemble des charges et des estimations déjà connues.

Mr le Maire : commente l'opération d'investissement 050 / Droits de préemption avec 7 797 € qui concernent les frais déjà engagés.

Mr Tony Huchin : question sur l'opération d'investissement 052 avec un montant de 42 k€

Mr le Maire : il s'agit des achats de la serre (18 k€) et de ses fondations, du tracteur Kubota, de l'abri de jardin proche de la serre et du portail d'accès à cette dernière.

Mr Tony Huchin : question sur l'opération d'investissement 056 / Cantines pour une dépense de 44 219 €.

Mr le Maire : cela correspond au paiement des retenues de garanties sur les commandes et des dernières factures de travaux.

Mr le Maire : commente l'opération d'investissement 060 / Salle multifonction avec un coût total de 1,7M€.

Le terrain et le parking sont donnés par la commune ainsi qu'une participation de l'ordre de 340 k€.

Mr Guillaume Fournet : question sur l'utilisation de cette salle

Mr le Maire : précise, lors de l'échange qui s'en suit, que celle-ci comprendra un seul terrain de badminton et la possibilité de mettre en place 4 tables de tennis de table, voire 5.

Mr Tony Huchin : question sur l'opération d'investissement 070 / Cimetière concernant l'avancement de ce dossier.

Mr le Maire et Mr Pascal Chrétien : une réunion de la commission Patrimoine aura lieu mardi 16/03 et il apparaît un problème sur le foncier.

Mr le Maire : précise que le montant actuel qui nous est reversé par la Métropole et qui correspond au fond de TP ne sera pas modifié, déductions faites des prestations réalisées par la Métropole.

Mr Martin Catonnet : question sur la décomposition du montant de la Taxe Foncière Bâti

Suspension de séance :

Mr Guy Penaud : le montant qui correspond aux habitations de Glisy est de l'ordre de 47 k€, le reste avec 622 k€ pour les zones d'activités.

Reprise de séance :

Mr le Maire : explique que, dans le domaine des taxes et impôts, il y aura en 2010 un transfert du Conseil Régional et du Conseil Général vers la Métropole sous l'appellation « Taxe Ménage ». Mais le cumul ne sera pas modifié. Il faudra bien communiquer aux habitants sur ce changement qui pourrait apparaître comme une création de « Taxe Ménage » par la Métropole.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc FAUVET, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Jean NOYELLE, Maire et Ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 764 057.44		367 973.21		3 132 030.65
Opérations de l'exercice	349 267.87	994 762.10	331 851.38	307 155.22	681 119.25	1 301 917.32
résultats de l'année		645 494.23		-24 696.16		620 798.07
TOTAUX	349 267.87	3 758 819.54	331 851.38	675 128.43	681 119.25	4 433 947.97
Résultats de clôture		3 409 551.67		343 277.05		3 752 828.72
Part affectée à l'invest.		232 026.79				232 026.79
résultats avant RAR		3 177 524.88		343 277.05		3 520 801.93
Restes à réaliser			400 000.00	109 000.00		
TOTAUX CUMULES		3 177 524.88		-291 000.00		-291 000.00
RESULTATS DEFINITIFS		3 177 524.88		52 277.05		3 229 801.93

BUDGET CCAS		
LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 419.64
Opérations de l'exercice	753.00	4 137.76
TOTAUX	753.00	5 557.40
Résultats de clôture		4 804.40
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	753.00	5 557.40
RESULTATS DEFINITIFS		4 804.40

TOUS BUDGETS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 765 477.08		367 973.21		3 133 450.29
Opérations de l'exercice	350 020.87	998 899.86	331 851.38	307 155.22	681 872.25	1 306 055.08
résultats de l'année		648 878.99		-24 696.16		624 182.83
TOTAUX	350 020.87	3 764 376.94	331 851.38	675 128.43	681 872.25	4 439 505.37
Résultats de clôture		3 414 356.07		343 277.05		3 757 633.12
Part affectée à l'invest.		232 026.79				232 026.79
résultats avant RAR		3 182 329.28		343 277.05		3 525 606.33
Restes à réaliser			400 000.00	109 000.00		
TOTAUX CUMULES		3 182 329.28		-291 000.00		-291 000.00
RESULTATS DEFINITIFS		3 182 329.28		52 277.05		3 234 606.33

2. constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Commentaires d'ordre général sur la Compte Administratif :

Mr Martin Catonnet : intervient pour faire remarquer que lorsqu'on cumule les subventions versées au CCAS, aux associations, aux syndicats intercommunaux et la participation à la cantine scolaire, il en ressort un total de 32 k€ soit environ 3% des recettes de l'exercice (990 k€). Comme on ne peut pas baisser les taux par rapport aux autres communes, on devrait mieux redistribuer aux habitants. Notre budget n'est jamais en communication, à la différence d'autres communes. Il peut paraître indécent et on doit donc redistribuer sur des opérations, compte tenu des volumes.

Mme Roselyne Hemart : demande qu'un budget soit défini également, en dépenses et en fonctionnement, pour la salle multifonction

Mr Martin Catonnet : après lecture des « grands livres », les sommes versées pour la cantine sont de 13 042 €, à comparer aux achats de fleurs, plantations, ... pour le fleurissement pour environ 10 000 €. Les services directs sont réduits.

Mme Sylvie ANGOT précise qu'on ne peut pas comparer les sommes versées pour la cantine et celles du fleurissement, les sommes versées correspondent à la participation de la commune pour le fonctionnement total des écoles, de la cantine et de la garderie. Le budget total du SISCO est de l'ordre de 60 000 € pour un nombre total d'environ 90 enfants. La participation de la commune correspond à 42 enfants.

Mr Michel Demarquet : l'évolution des dépenses de fleurissement sur 2008 et 2009 n'apparaît pas de manière claire dans les tableaux. La serre est-elle amortissable. Peut-on ressortir ces dépenses ?

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.

Mr Laurent Domingues : quand on affecte 300 k€ dans la salle et lorsqu'on fleurit, on redonne à la population. Opposer ces opérations, je ne le comprends pas. C'est irrecevable.

Mr Martin Catonnet : pas d'opposition, mais simplement lancer le débat et définir des facteurs d'échelle entre les opérations, avant la définition du Budget Primitif.

Mr Tony Huchin : rappelle le budget et la discussion importante sur notre participation à la cantine

Mmes Sylvie Angot et Roselyne Hémart : pour la cantine, attention au SISCO et l'impact pour la commune de Blangy. En effet, même si la commune a la possibilité financière de procéder à la baisse des coûts de la cantine, la commune de Blangy n'a pas financièrement la possibilité de supporter cette baisse.

Mr Laurent Domingues : certainement des possibilités de budget pour faire des choix

Mr J Luc Fauvet : conseil en commission pour débattre et préparer le Budget Primitif

Suspension de séance :

Mr Guy Penaud : explique la précision du budget de la cantine pour présentation au SISCO et à la Commune de Blangy qui doit compenser les frais engagés par la Commune de Glisy et la difficulté de cerner le coût total du fleurissement.

Reprise de séance :

Mr J Luc Fauvet : émet l'idée de définir un budget pour chaque commission

Mme Roselyne Hemart : est d'accord, notamment pour la salle multifonction

Mr J Luc Fauvet : concernant l'organisation pour cette salle, attention à ne pas tout faire à la place des habitants. Il faut qu'une association soit en place.

Mme Roselyne Hemart : s'interroge sur l'organisation et l'exploitation de la salle multifonction

Mr Michel Demarquet : communique sur le fait qu'il a voulu remettre à Mr le Maire une demande de subvention pour le tennis de table et le badminton. Et que cette lettre de demande a été refusée par Mr le Maire.

Mr le Maire : répond qu'il y a une procédure à suivre pour toute demande de subvention

Mr Michel Demarquet : précise que ce courrier sera envoyé en recommandé à Mr le Maire

Mr le Maire : s'en est entretenu avec le service des Sports d'Amiens Métropole qui privilégie une seule association avec 3 sections « Tennis, Tennis de table et Badminton ». Le dossier de demande doit comporter le nombre de pratiquants, les responsables par section, les projets de budgets pour 2010 et le caractère des activités pratiquées (activités de loisirs ou activités sportives). Monsieur le Maire précise qu'il dispose maintenant des résultats de l'enquête qu'il a lancée auprès de la population de Glisy et de Blangy pour l'usage de cette salle (20 personnes intéressées par le Badminton et 18 par le tennis de table). Son 1^{er} Adjoint Jean-Luc Fauvet réunira toutes les personnes concernées, y compris par le tennis, pour voir avec elles les modalités de fonctionnement et d'organisation (horaires sollicités, matériel complémentaire demandé...)

Mr Michel Demarquet : rappelle la demande initiale par son association avec 2 terrains de badminton, etc... et que les statuts de celle-ci reprennent les 3 activités.

Mr le Maire : commente l'émergence de cette salle et les études de programmation corrélatives qui ont été réalisées pour un ensemble « salle multifonction, cantine, garderie, bibliothèque, salles d'exposition », initialement prévu sur le terrain de la rue du Vert Bout. Des habitants ont fait observer qu'une salle au cœur du village aurait été source de nuisances...le terrain s'est aussi avéré trop petit pour accueillir toutes les constructions nécessaires. L'étude de programmation concernant la salle multifonction qui a vocation à accueillir des activités sportives et culturelles a été transmise à Amiens Métropole, en charge de ces compétences. C'est d'ailleurs la Communauté d'agglomération qui assure la maîtrise d'ouvrage de la construction en voie d'achèvement sur l'aire de l'Echaillon.

Mr Michel Demarquet : demande à voir ces études

Mr J Luc Fauvet : attire l'attention du Conseil Municipal sur la difficulté de créer et de lancer une association.

Après échanges, il est programmé une réunion en commission du Conseil Municipal, le mardi 16 mars 2010 à 19h30 pour débattre des orientations budgétaires, notamment dans la section « Fonctionnement ».

Mr.le Maire rappelle que l'approbation des comptes administratifs et de gestion ont toujours fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble de la population soit par le biais de l'affichage classique soit sur le site internet. Mais qu'une diffusion papier tel que dans le bulletin municipal n'a jamais été proposée précédemment.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DRESSE PAR MME DUBREUCQ, TRESORIER

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de GLISY

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes -,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009
BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 ce jour et
 - Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009
 - Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants:

	RESULTAT CA 2008	VIREMENT A LA SECTION INVESTIS.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER 2009	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
section d' investissement	367.973,21		Dépenses: 331.851,38 Recettes: 307.155,22	Dépenses: 400.000,00 Recettes: 109.000,00	-291.000,00	+52.277,05
section de fonctionnement	+2.764.057,44	-232.026,79	Dépenses: 349.267,87 Recettes: 994.762,10			+3.177.524,88

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

DECIDE d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009	+3.177.524,88
AFFECTATION OBLIGATOIRE A LA COUVERTURE DU BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	0,00
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIVIT: AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (LIGNE 002)	3.177.524,88

AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE D'ETAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser une extension du cimetière communal, l'actuel étant devenu trop exigü (plus de concessions disponibles) et dépourvu d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Il ajoute que l'absence de parking oblige le stationnement des véhicules le long du CVO 1 dans des conditions de sécurité très aléatoire, incompatible avec le trafic supporté par cette voie, devenue voie métropolitaine.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Olivier Jardé, Député de la circonscription, a proposé à la Commune de Glisy de bénéficier d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve d'Etat. Il expose les règles qui président à l'attribution de cette subvention, en particulier le non-commencement des travaux auquel la Commune doit s'obliger.

Monsieur le Maire présente le dossier d'extension qui a été élaboré par une commission du Conseil Municipal élargie à quelques habitants (l'ancien Maire, un ancien conseiller municipal et un spécialiste des cimetières qui réside dans la Commune). Cette commission élargie s'est attachée les services d'un cabinet d'études comprenant un bureau d'études spécialisé et un paysagiste. Le projet concerne la 1^{ère} tranche de travaux dont l'appel d'offres sera lancé en juin 2010 et la mise en chantier sitôt le marché attribué et pour une durée de 6 mois environ:

L'extension du cimetière avec une soixantaine de concessions, un jardin du souvenir avec columbarium et cavurnes

La réalisation du parking paysagé

La seconde tranche sera réalisée dans un délai de 10 à 15 ans quand les emplacements créés seront attribués.

Les travaux subventionnables HT au titre de la réserve d'Etat porteront sur le parking paysager et le columbarium dans le nouveau cimetière :

Travaux préparatoires	0,00	€
Paysagement du parking	52.200,00	€
Aménagement cimetière (columbarium)	5.000,00	€
Honoraires de la maîtrise d'œuvre (6%)	3.432,00	€
Imprévus	68,00	€
TOTAL	60.700,00	€

Mr Michel Demarquet : fait remarquer le non sens de cette demande de subvention, compte tenu de nos possibilités budgétaires. Ces recettes seraient plus utiles aux projets de communes qui ont moins de moyens.

Mr le Maire précise que la subvention non sollicitée n'ira pas forcément sur une autre Commune et que la Commune de Glisy n'a jamais sollicité la réserve parlementaire de notre Député. C'est d'ailleurs lui qui l'a proposé pour accompagner les efforts d'investissements faits par Glisy.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide
d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
d'approuver le projet présenté
de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des Communes
d'arrêter le plan de financement suivant :**

Subvention Réserve d'Etat :	8.000,00	€
Part revenant au Maître d'ouvrage (pris sur les fonds libres)	52.700,00	€
TVA sur l'ensemble (pris sur les fonds libres)	11.897,20	€
TOTAL	72.597,20	€

de s'engager à voter les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet et d'accepter toutes modifications de son plan de financement en cas de non obtention de la subvention sollicitée ou obtention partielle.

CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL INTERCOMMUNAL UNIQUE EN VUE DE PREPARER UN PROJET COMMUN DE REGLEMENTATION SPECIALE EN MATIERE DE PUBLICITE

L'arrêté préfectoral portant projet commun de réglementation spéciale en matière de publicité, enseignes et préenseignes a été pris le 16 novembre 2004.

Les effets de ce règlement ont été visibles et mesurés avec notamment la réduction de 817 panneaux d'affichage publicitaire en 2004 ramené à 413 aujourd'hui sur les communes de la métropole concernées, mais aussi par une amélioration qualitative de la présentation enseigne des commerces;

Aujourd'hui, l'évolution architecturale commerciale mais aussi des techniques nécessite de réviser et d'actualiser ce règlement.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLISY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 82-231 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

DELIBÈRE

ARTICLE 1^{er}- Il est décidé de solliciter de M. le Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme, la création de zones intercommunales de réglementation spéciales en matière de publicité et la constitution d'un groupe de travail intercommunal unique en vue de préparer un projet commun de réglementation spéciale en matière de publicité sur le territoire des communes membres de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole qui en feront la demande et la commune de GLISY.

ARTICLE 2 - Le projet de réglementation spéciale concernant la commune de GLISY sera, après approbation par le groupe de travail intercommunal et la commission des sites soumis à la délibération du Conseil municipal

ARTICLE 3 - Monsieur Jean NOYELLE, Maire, est désigné comme représentant de la Commune au groupe de travail intercommunal chargé de préparer un projet commun de réglementation spéciale en matière de publicité

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DENOMINATION DE VOIES AU POLE JULES VERNE (AERODROME)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens concessionnaire du Pôle Jules Verne a engagé avec Amiens Métropole la mise à jour de la signalétique de ce Pôle d'activités.

Pour cela, elle va mettre en place un adressage sur l'ensemble des voies et compléter la dénomination de rues. Pour tenir compte de l'extension du Pôle, de nouveaux points d'information seront mis en place et certains existants modifiés.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de nouvelles dénominations se référant à l'œuvre de Jules Verne pour le secteur de la ZAC Jules Verne comprise dans l'emprise de l'aérodrome :

Parc routier de la jangada

Rue Robur le Conquérant (voie principale de l'aérodrome à partir de CD 1029)

Rue du Maître du Monde (reliant le service des Mines au siège de l'aéroclub Picardie-Amiens Métropole)

La rue Francis Desavois desservant le lotissement de la SIP

Mr Michel Demarquet : demande que la rue du Maître du monde soit prolongée jusqu'à la section hélico de la gendarmerie et que la rue Robur le Conquérant soit prolongée jusque derrière les hangars verts.

En réponse à cette demande, un ensemble de boîtes à lettres sera mis sur le parking à l'entrée de la voie qui dessert les hangars verts ; celle-ci ne fait pas partie du pôle Jules Verne.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Approuve l'exposé de Monsieur le Maire
Donne les dénominations de voies dans la ZAC Jules Verne telles qu'elles ont été
proposées par Monsieur le Maire en référence à l'œuvre de Jules Verne.**

INFORMATIONS DU MAIRE

Arbres dans le marais :

Monsieur le Maire informe que suite aux récentes intempéries des arbres sont tombés dans le marais. Cet état de fait perdure pour les arbres contigus avec un risque pour les personnes. Un courrier a été adressé à des propriétaires au marais pour proposer un échange de terrain de manière à permettre une circulation piétonne plus aisée autour des étangs communaux.

Le chemin entre les deux étangs serait rétabli avec un échange de terrains corrélatif. L'un des co-propriétaires est d'accord sur cette proposition et se chargera d'obtenir l'accord des autres co-propriétaires.

Bibliothèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu hier un courrier de Madame Françoise DEMARQUET l'informant qu'elle mettrait fin à ses activités au sein de la bibliothèque de Glisy au 30 juin 2010. Monsieur le Maire rappelle que Madame DEMARQUET a créé un club de lecture avec quelques passionnés de livres et de littérature voici 23 ans. Ce club s'est étoffé au fil du temps jusqu'à se transformer en bibliothèque. La Municipalité a accompagné cet essor en réalisant un premier local au 1^{er} étage de la Mairie qui s'est vite révélé trop exigü, du fait du succès rencontré auprès des habitants et de la collaboration avec les scolaires. Dans le cadre de la construction d'un ensemble de bâtiments publics, un local spacieux a été édifié et accueille toutes les activités autour du livre. Monsieur le Maire remercie sincèrement Madame DEMARQUET pour le temps qu'elle n'a jamais compté au service de la Culture et de la population en cherchant à développer et entretenir le plaisir de lire.

Monsieur le Maire demandera à Amiens Métropole comment le service Culture envisagera d'assurer la continuité du travail accompli et en informera l'Assemblée dans une prochaine séance.

Mme Roselyne Hemart : fait part d'une disponibilité existante à la Métropole.

Mr J Luc Fauvet : propose d'organiser une manifestation pour marquer et récompenser l'engagement de plus de 20 ans de Mme DEMARQUET.

Mr le Maire : indique que cela était déjà envisagé

Autres informations :

Mme Sylvie Angot : fait un résumé de la réunion du mercredi 3/03 avec quelques membres du Conseil Municipal afin de recevoir des propositions d'animations pour les jeunes de la commune, par la Ligue de l'Enseignement.

On a également la possibilité d'animations sportives, pour les jeunes, par l'UFOLEP. (on ne peut pas parler de manière détaillée de cette information tant qu'elle n'est pas étudiée et approuvée par leCM.)

Mr Pascal Ponge : informe que suite aux événements dans les marais, précédemment cités, il a invité Mr CAILLEUX de l'ONF à venir établir un diagnostic sur l'ensemble des plantations. Une réunion aura lieu le lundi 15/03 à 17h30 en mairie.

Mrs Pascal Ponge, Tony Huchin et Guillaume Fournet : donnent l'état d'avancement du dossier de modification des jeux pour enfants sur l'aire de l'Echaillon. Le concept serait de séparer en deux zones, une pour les petits et l'autre pour les plus grands. A ce sujet, se pose la question de modifier ou non l'implantation de la balançoire actuelle car elle est mal située.

Mr Guillaume Fournet : précise que concernant l'implantation il est indispensable de faire appel à un professionnel pour la sécurité et le strict respect des normes en vigueur.

A 22 heures 45 , l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Les Adjoint,

Les Conseillers Municipaux,